

PROJET DE RÈGLEMENT 2098-LAS-202

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2098 DE MANIÈRE À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE (CÉDULE A) ET LES GRILLES DES USAGES ET NORMES (CÉDULE B) POUR CRÉER LA ZONE P01-05 À MÊME LA ZONE C01-12 AFIN DE RESPECTER LA CONFIGURATION GÉOMÉTRIQUE DU LOT 1 079 572**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt collectif d'augmenter la superficie d'espace vert du secteur;

ATTENDU QUE l'arrondissement a pour projet d'aménager un parc local sur le lot 1 079 572;

ATTENDU QUE la zone actuelle n'autorise pas l'usage souhaité « Parc de détente, un square, un jardin, un parc ornemental ou naturel »;

À l'assemblée du 20 décembre 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

**ARTICLE 1**

Le plan de zonage visé à l'article 3.1 intitulé Cédule « A » est modifié par la création de la zone P01-05 à même la zone C01-12 afin de respecter la configuration géométrique du lot 1 079 572, le tout tel qu'illustré à l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2**

La grille des usages et normes de la nouvelle zone P01-05 jointe au présent règlement à titre d'Annexe B est ajoutée à la Cédule « B » pour en faire partie intégrante.

-----

**ANNEXE « A »**  
**Plan de zonage**

Projet

**ANNEXE « B »**  
**Grille des usages et normes**  
**P01-05**

Projet